∽ GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. 🔊

Avocate / Lawyer

Le 17 février 2014

'Par dépôt électronique et courrier'

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255 Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet: Dossier R-3863-2013

Demande d'autorisation du projet Lecture à distance, phases 2 et 3

Chère consœur,

La présente donne suite au dépôt des réponses du Distributeur à la demande de renseignements du GRAME¹ ainsi qu'à la séance de travail tenue le 14 février 2014 à la Régie de l'énergie. À la lecture de certaines réponses obtenues du Distributeur, les représentants du GRAME constatent que celui-ci ne répond pas ou qu'en partie aux questions telles que formulées et ce, contrairement aux directives de la Régie énoncées dans sa décision D-2014-016:

«[22] Par ailleurs, la Régie demande au Distributeur de répondre à toutes les autres questions soumises, soit par elle-même ou par les intervenants et qui ne sont pas directement mentionnées dans la présente décision.»²

La fonction débranchement et branchement à distance :

Certaines réponses du Distributeur relatives à la fonctionnalité branchement et débranchement à distance sont contradictoires ou incomplètes. Le GRAME demande que les questions suivantes soient complétées pour représenter les explications fournies lors de la rencontre du 14 février 2014, à l'effet que le processus d'affaires n'est pas complété et ne permet pas encore à un client résidentiel disposant d'un CNG de demander un débranchement à distance et/ou un rebranchement à distance, par exemple lors d'un déménagement:

_

¹ B-0027

² D-2014-016, p. 8

C3 GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. &

Avocate / Lawyer

- **1.2** (Réf. iv et v) Veuillez préciser si le Distributeur peut procéder au débranchement à distance et au rebranchement à distance ?
- **1.2.1** Si non, veuillez expliquer les problèmes techniques qui sont en cause ?
- **1.3** (Réf. v) Veuillez expliquer pourquoi dans le tableau 6 vous n'indiquez pas la fonctionnalité branchement/débranchement (Interruption / Remise en service à distance) comme étant une fonctionnalité dans le périmètre du projet et dont le statut n'est pas encore réalisé ?
- **1.7** (Réf. vii) Veuillez préciser quels sont les développements informatiques nécessaires pour automatiser la solution et leurs coûts additionnels?
- **1.8** (Réf. vii) Veuillez identifier les améliorations nécessaires au processus d'Hydro-Québec pour que cette fonction soit opérationnelle et les délais prévus ?
- **2.7** Has the remote disconnect function been fully tested **end to end** over the Landis+Gyr network?

Statut de déploiement des compteurs commerciaux ou industriels :

Concernant le statut de déploiement des compteurs commerciaux ou industriels, le GRAME soumet que les réponses³ aux questions 2.4, 4.9 et 4.11 de sa demande de renseignements sont incomplètes.

En effet, la réponse du Distributeur à la question 2.4 indique que près de 30 000 compteurs ont été installés chez des clients autres que les tarifs D, DM et DT alors que la question ne vise pas la segmentation de la clientèle, ni la tarification, mais le statut de déploiement des compteurs commerciaux et polyphasés.

De plus, les questions 4.9 et 4.11 sont en lien avec la mise à jour des coûts du Projet et visent à déterminer si le déploiement de ces catégories de compteurs a été reporté à une phase subséquente:

- **2.4** Please explain the deployment status of (1) commercial <u>and</u> (2) polyphase meters in Phase I, and the plans for Phases II and III ?
- **4.9** How many Phase I commercial and polyphase meter installations have been completed vs. the plan?
- **4.11** How can the Phase I project cost be lower when HQ has not installed the Phase I commercial and polyphase meters, or completed all of the inside meters? Has HQ avoided many of the more difficult installations to date to show favorable progress and keep the cost down?

_

³ B-0027

C3 GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. &

Avocate / Lawyer

Nombre et statut de déploiement des collecteurs et routeurs :

Bien que le Distributeur nous fournisse le nombre prévu de collecteurs et de routeurs, il n'indique pas combien de ces équipements ont été installés en Phase I, alors que selon lui, les coûts en Phase I sont inférieurs à ceux prévus. Par conséquent, le GRAME demande que les réponses 3.1, 3.1.1 et 4.10 soient complétées par le Distributeur afin de répondre aux questions telles que formulées:

- **3.1** Please indicate the number of collectors and repeaters routers that will be required for the entire project, and indicate how many of these devices were installed in Phase I?
 - **3.1.1** What is the breakdown between Phases II and III, and will the coverage design and performance parameters be the same for all three phases?
- **4.10** (Ref. ii) Regarding table 1, as HQ provide difference from file R-3814-2013, please provide, as the same format table, the number of number of collectors and repeaters for Phase I and for Phase 2 and 3, vs. the plan in file R-3770-2011?

Coûts du projet et des équipements vis-à-vis des coûts de planification :

En réponse à la question 4.17 de la demande de renseignements du GRAME portant sur les coûts réels des équipements principaux, en comparaison à ceux planifiés, le Distributeur nous réfère à la réponse fournie à la Régie où il dépose sous pli confidentiel la ventilation demandée des coûts d'achat et d'installation des compteurs⁴.

Aussi, en réponse aux questions 4.20 et 4.22 de la demande de renseignements du GRAME concernant les services de télécommunications fournis par *Rogers Communications Inc.*, le Distributeur nous indique que les termes du contrat sont confidentiels.

Le GRAME demande à la Régie d'ordonner au Distributeur de répondre aux questions 4.20 et 4.22 en déposant, si requis, les informations demandées sous pli confidentiel, et de permettre la consultation des documents déposés sous pli confidentiel par les intervenants qui signeront une entente de confidentialité:

- **4.17** (Ref. vi and x) HQ's original filing for Phase I authorization did not include firm prices for Phase II **and** III for meter installations, and stated that firm pricing for these installations would be acquired later. How do the unit costs compare to the estimated costs used to calculate the total project cost for Phase I authorization?
- **4.20** (Ref. iii et ix) Au tableau 2, les coûts de télécommunications pour les travaux préparatoires indiqués par HQ sont de 1,8 M\$, alors qu'à la pièce B-0004, section 5.1.2, Charges d'exploitation en cours de projet, HQ indique des frais de 18,2 M\$ pour

_

⁴HQD-2, doc. 1, p. 6, R. 1.1

C3 GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. &

Avocate / Lawyer

l'entretien et l'exploitation des routeurs et des collecteurs, incluant les services de télécommunications fournis par Rogers Communications inc. Veuillez concilier les deux tableaux et détailler les montants pour les services de télécommunications fournis par Rogers Communications inc. et ceux qui concernent les frais d'entretien et d'exploitation des routeurs et des collecteurs de manière séparée pour le montant de 18,2 M\$?

4.22 Veuillez détailler, sous la forme de tableau, en indiquant séparément les frais de télécommunications fournis par Rogers Communications inc. et <u>les frais estimés d'entretien et d'exploitation des routeurs et des collecteurs</u>, et cela, pour toute la période du projet LAD. De plus, veuillez détailler ces frais selon un calendrier précis dans le temps ?

Fonctionnalité «Gestion de la consommation»

Enfin, le GRAME considère que le Distributeur n'a pas répondu à la question 5.2 telle que formulée dans la demande de renseignements du GRAME concernant la gestion de la consommation :

5.2(Réf. ii et vi) Concernant la fonctionnalité *Gestion de la consommation*, le Distributeur indique que la gestion de la consommation consistera à l'intégration d'un outil de gestion à l'espace client sur le Portail Web de l'entreprise. Veuillez indiquer si, en matière de gestion de la consommation, le Distributeur pourra, compte tenu de la technologie implantée, implanter des mesures directes de gestion de la consommation, telles que, par exemple, la gestion de la consommation à la pointe par l'interruption du chauffe-eau ?

Pour les motifs énoncés dans la présente correspondance, le GRAME demande à la Régie d'ordonner au Distributeur de répondre aux questions 1.2, 1.2.1, 1.3, 1.7, 1.8, 2.4, 2.7, 3.1, 3.1.1, 4.9, 4.10, 4.11, 4.20, 4.22 et 5.2 de sa demande de renseignements, conformément aux directives de la décision D-2014-016.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Marie-Josée Hogue et Me Jean-Olivier Tremblay pour le Distributeur (par courriel)